

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-05-24 – ENVIRONNEMENT (8.8) – AVENANTS AUX
CONVENTIONS SIGNEES AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA MISSION
RECYCLAGE DES BOUES**

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2007 instituant la mission de recyclage agricole des déchets dans le département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la convention-cadre régionale portant sur le fonctionnement des Missions de Recyclage Agricole des déchets issus de l'épuration de l'eau,

En application de l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à l'épandage agricole des boues, la Préfecture a mis en place un organisme indépendant des producteurs de boues urbaines dans le département de Meurthe-et-Moselle (via la Chambre d'Agriculture) dont le financement est assuré en partie par les collectivités productrices de boues.

Cet organisme a pour missions : l'expertise technique, l'information, le conseil, le suivi analytique, la gestion des bases de données et l'harmonisation des pratiques relatives à l'épandage agricole des boues d'épuration.

Les enjeux pour la Communauté de Communes Terres Toulaises d'adhérer à cet organisme sont de participer aux politiques de mise en œuvre de l'épandage des boues, faire entendre les difficultés des producteurs, identifier les acteurs de la filière et bénéficier d'une veille technique et réglementaire.

Attendu que les modalités de participation des collectivités adhérentes sont fixées pour 2018 (suite au comité de pilotage du 29 mars 2018) à :

- 150,00 € pour les lagunes ou bassins d'infiltrations l'année du curage,
- 150,00 € fixe + 3.1 €/t (3,3€/t en 2017) de matières sèches épandues pour les autres stations d'épuration.

Attendu que la participation 2018 de la Communauté de Communes Terres Toulaises, à verser à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour la Mission de Recyclage Agricole des Déchets, est fixée à 1 095,50 € pour la station de TOUL, 244.55 € pour la station de GONDREVILLE et 199.60 € pour la station d'AINGERAY compte tenu des tonnages concernés,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **Accepter les montants pour l'année 2018 et le versement de la cotisation à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Mission Recyclage des Boues) fixée à 1 095,50 € pour la station de TOUL, 244.55 € pour la station de GONDREVILLE et 199.60 € pour la station d'AINGERAY,**
- **Autoriser le Président à signer les avenants financiers aux conventions existantes pour l'encadrement du recyclage agricole des boues.**

Les crédits sont prévus à l'article 6281 « Concours divers » du budget annexe Assainissement 2017.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

